



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Le 30 septembre 2025, à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 26 septembre 2025 s'est réuni à Cap Luberon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-107

OBJET : RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE 2026-2030

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 8 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 13

Présents :

APT : M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER,
M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI,
M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI,
M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON,
Mme Patricia BAILLARD
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Procurations :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir
à M. Gilles RIPERT
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-107-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025
Page 1 sur 3

CC-2025-107

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles dans le cadre de la réforme des modes d'accueil qui transforme les Relais Assistantes Maternelles (RAM) en Relais petite enfance (RPE),

Vu, le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 du Code de l'action sociale et des familles, relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant, qui précise les missions du RPE,

Vu, l'article 17 de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, qui définit les compétences que doivent exercer les nouvelles autorités organisatrices en matière d'accueil du jeune enfant,

Vu, la délibération n°CC-2022-005 du 19 janvier 2022 approuvant la Convention territoriale globale (Ctg) 2022-2025,

Vu, la délibération n°CC-2022-81 du 7 juillet 2022 approuvant l'avenant à la Ctg 2022-2025,

Vu, la délibération n°CC-2023-113 du 16 novembre 2023 approuvant le Projet d'établissement petite enfance 2024-2028,

Vu, la délibération n°CC-2024-26 du 22 février 2024 approuvant la demande de renouvellement de l'agrément du RPE pour la période 2024-2025,

Considérant :

Que la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 entre la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) et l'Etat mobilise des moyens pour accompagner les parents dans leur recherche de modes d'accueil, notamment en finançant des postes d'animateurs de relais petite enfance.

Que l'agrément du RPE arrive à terme le 31/12/2025.

Qu'il est nécessaire de présenter un nouveau projet, tel qu'annexé à la présente délibération, pour renouveler l'agrément du RPE sur le territoire de la Communauté de communes pour la période 2026-2030, date de fin de la prochaine Ctg.

Que le projet présenté permet de fixer les objectifs et les moyens qui permettent de définir les engagements réciproques entre la Communauté de communes et la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse, notamment l'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans et les futurs parents.

Que le nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire continu à décroître ces dernières années, passant de 51 assistantes maternelles pour 184 places d'accueil en 2023, à 47 assistantes maternelles pour 171 places en 2025.

Que cette situation fragilise l'offre d'accueil individuel du jeune enfant pour les familles et plus globalement l'offre d'accueil du territoire.

Que le projet présenté à la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse permet de répondre aux enjeux, et de contribuer au développement d'un service de la petite enfance en fixant les objectifs suivants :

- Renforcer la mission de Guichet unique pour informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire,
- Recenser les besoins des familles,
- Promouvoir et valoriser l'activité des assistantes maternelles auprès des familles,
- Accompagner le parent dans son rôle d'employeur,
- Accompagner les futurs candidats dans leur demande d'agrément,
- Favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles en facilitant leur départ en formation et en proposant de l'échange de pratiques professionnelles,
- Lutter contre la sous activité.

Que le budget prévisionnel 2026 annexé à la présente convention, prévoit les dépenses et recettes pour le fonctionnement du RPE.

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

Approuve, le projet de renouvellement d'agrément du Relais petite enfance - Guichet unique pour la période 2026-2030, annexé à la présente délibération,

Approuve, la budget prévisionnel 2026, annexé à la présente délibération,

Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les pièces relatives à la demande d'agrément.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 13/10/2025

CC-2025-107

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-107-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025
Page 3 sur 3



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : Relais Petite Enfance

Gestionnaire du relais petite enfance : Communauté de communes Pays Apt Luberon

Période contractuelle : 2026 - 2030



Accusé de réception en préfecture
084-2006-0878-0165
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet.....	5
2.1. Les moyens humains :.....	5
2.2. Le planning et les actions :.....	6
2.3. Les locaux.....	7
2.4. Le matériel.....	8
3. Le contexte territorial du Relais	9
4. La formalisation du projet.....	11
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	12
• Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.....	12
Le guichet unique d'information (mission renforcée).....	12
• Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	13
• Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier	14
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	14
• Informer les professionnels sur le métier	14
• et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs	15
• Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels.....	15
• Organiser des ateliers d'éveil	15
L'analyse de la pratique (mission nforcée) :.....	16
Accompagner le parcours de formation des professionnels.....	16
• Promouvoir le métier d'assistant maternel.....	17
• La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :.....	17

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais :	
Adresse administrative : Communauté de Communes Pays Apt Luberon : 81, avenue Frédéric MISTRAL 84400 APT	
Numéro(s) de téléphone : 04.86.69.26.06	06.32.64.15.54
Adresse email : rpe@paysapt-luberon.fr	
Date de création : 1 ^{er} avril 1995	

Gestionnaire :
Nature juridique : EPCI
Adresse : 81 avenue Frédéric MISTRAL
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Martine CLARET
Coordonnées de contact : 04.86.69.26.07

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
25 communes : Apt, Auribeau, Bonnieux, Buoux, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Caseneuve, Céreste,
Gargas, Gignac, Goult, Joucas, Lacoste, Largarde d'Apt, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon,
Rustrel, Saïgnon, Saint Martin de Castillon, Saint Pantaléon, Sivergues, Viens, Villars

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	MUNOZ Martine		
Date d'embauche	1 ^{er} juillet 2023		
Formation initiale	DEEJE		
Expérience(s) professionnelle antérieure	Directrice accueil collectif de mineurs & Classes de découverte ADPEP-Aix	Directrice multi-accueil La maison bleue Manosque	Directrice multi-accueil MPE le Chrysalide, CCPAL
Durée de travail hebdomadaire au Relais	36h		
Formation continue envisagée	Journée petite enfance SLL Vaucluse	Prévenir et surmonter le stress professionnel	

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d Etp.

.....

.....

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction			
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)			

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	08 :30	08 :00	09 :30	09:00	08 :00	
	Horaires	12 :30	12 :30	12 :30	12 :30	12 :30	
Après - midi	Horaires	13 :30	13 :00	13 :30	13 :30	13 :00	
	Horaires	17 :00	16 :00	17 :30	16 :30	15 :30	
Total heures		7 :30	7 :00	8 :00	7 :00	6 :30	36

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	10 :00	27%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	10 :00	27%
Temps collectifs et animations en présence des enfants	8 :00	22%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	7 :00	19%
Autre(s) (préciser) : Référent dispositif AVIP	1 :00	6%

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI ☒ NON ☐

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI ☐ NON ☒

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	x	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : La Maison de la petite enfance	x	
... a une signalétique	X	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	x	
... dispose d'une salle de réunion	x	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	x	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...)		

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

.....
.....

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI ☒ NON ☐

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-107-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
GARGAS-gymnase	Le château	Animation
GOULT-multi-accueil	Chemin du lièvre	Animation

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)



2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe		X
... un ordinateur portable	x	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	x	
... un véhicule	x	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le RAM de la CCPAL a été le 1er ouvrir ses portes dans le Vaucluse le 1er avril 1995, une année a été nécessaire pour un véritable démarrage.

- En 2000, ouverture de l'antenne Saint Saturnin les Apt
- En 2003, ouverture de GARGAS
- En 2005 le RAM intègre les locaux de la MPE, géré à ce moment-là par le CCAS de la ville d'APT
- En 2006 il devient Intercommunal, avec les communes de : Roussillon, Goult, Bonnieux, qui bénéficient ainsi de ses services.
- En 2012 la Communauté de Communes du Pays d'Apt prend la compétences Petite Enfance.
- En 2014, la CCPA devient CCPAL en fusionnant avec celle de de Pont Julien. Depuis cette date le RAM couvre 25 communes.
- En 2018 ouverture d'une antenne à GOULT.
- En 2022 au 1^{er} janvier Le RAM devient RPE, 2 grandes missions lui sont attribuées :
 1. Accompagnement des familles
 2. Accompagnement des assistantes maternelles
- En 2023 renouvellement du projet de fonctionnement en lien avec les nouvelles missions de ce lieu.
- 2024 mise en place du guichet unique
- 2025 renouvellement du projet RPE pour être sur le même calendrier de la CTG et mise place du SPPE par la CCPAL.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Maintenir les propositions en termes de mode d'accueil auprès des familles soit : 180 places en accueil collectif auxquelles se rajoutent en 2022, 188 places en accueil individuel.

En 2020, 69 assistantes maternelles étaient en activités et proposaient 235 places d'accueil

En 2021, 59 assistantes maternelles pour 212 places.

En 2022, 52 assistantes maternelles pour 188 places.

En 2023, 51 assistantes maternelles pour 184 places

En 2024, 49 assistantes maternelles pour 180 places

En 2025, 47 assistantes maternelles pour 171 places

Soit une diminution de 20 % de places entre 2020 et 2025. 3 facteurs sont à l'origine de cette situation :

1. Le vieillissement de la population des professionnelles de l'accueil individuel.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-107-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

2. Un manque d'attractivité de cette activité. Ce déficit d'image est lié aux conditions de travail et à la rémunération.
3. La sous activité qui s'explique par un changement de paradigme de la part des parents reçus au RPE « l'accueil collectif » est devenu le mode de garde privilégié des parents. Les 3 raisons le plus souvent nommées :
 - Un coût moindre pour les familles. A noter qu'à partir de septembre 2025 la CMG doit s'aligner sur le taux horaire des EAJE. Pour limiter la concurrence de ces deux modes d'accueil.
 - Une transformation des attentes éducatives des parents (socialisation et préparation de l'enfant à l'entrée à l'école maternelle)
 - Une difficulté du parent à entrer dans le statut du parent/employeur.
 - Une diminution du nombre de familles qui s'installent sur le territoire.
 - Un déficit des naissances qui s'amorce et ce confirme sur l'année 2025.

Les enjeux seront de redynamiser l'accueil individuel. 32% d'assistantes maternelles en moins entre 2020 et 2025.

Promouvoir l'activité en accompagnant les futurs candidats en lien avec les partenaires de l'emploi, le dispositif Zéro chômeur qui existe sur le territoire depuis 2022.

Valoriser cette activité professionnelle en accompagnant dans la professionnalisation ce public avec des propositions de formations sur le territoire.

Accompagner les familles dans leur rôle du parent/employeur pour éliminer les freins à l'embauche. Devenir parent employeur n'est pas toujours facile en termes juridique et administratives.

Soutenir les assistantes maternelles dans la relation employeur / employé.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la CTG, du Sdsf ou autres) :

- Offrir un service de qualité aux enfants et familles du territoire, quelque soit le choix du mode d'accueil choisit, avec une seule entrée le RPE-Guichet Unique.
- Optimiser les équipements d'accueil collectifs en assurant un égal accès à tous les habitants du territoire.
- Accompagner les familles sur la recherche d'un mode d'accueil le plus adapté leurs besoins.
- Concevoir ce lieu comme un espace d'accompagnement à la parentalité, et au statut du parent/employeur
- Maintenir un espace de rencontre et de professionnalisation pour les assistantes maternelles et les employés à domicile.
- Faciliter le retour à l'emploi à travers le dispositif AVIP
- Inscrire le RPE, dans le nouveau dispositif SPPE, à travers des actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité pour les familles du territoire

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du RPE, dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le RPE est intégré au service petite enfance de la CCPAL, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs de la CTG sur 2 axes en lien avec ses missions :

1. La parentalité
2. La petite enfance.

Le RPE s'inscrit dans une démarche de projets communs avec les différents EAJE du territoire pour favoriser les échanges sur les pratiques professionnelles et optimiser la diversité des actions éducatives à travers des ateliers en lien avec la culture, l'art et la nature.

Le RPE contribue à la préparation de la commission d'admission qui se réunit 2 fois par an pour l'attribution des places en accueil collectif.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Des partenariats sont mis en place avec les différents lieux tels que :

- Les bibliothèques, avec animations autour du livre avec conteuse ou en utilisation libre. (APT, ST SATURNIN LES APT)
- La ludothèque d'Apt avec proposition de jeux nouveaux avec possibilité d'emprunt.
- Micro-folie pour expérimenter des expositions en liens avec les auteurs d'albums jeunesse.
- La Mairie de GARGAS met à disposition le gymnase où les assistantes maternelles mènent des ateliers autour de la motricité avec intervenants autour du jeu dansé et une collaboration avec l'association Sport et Santé d'Apt.
- Partenariat avec le foyer hébergement « Résidence Autonome en Luberon » à GARGAS, se mettre en mouvement avec les personnes âgées de ce lieu de résidence.
- Partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon. Pour une approche éco-citoyenneté de l'environnement dans lequel évolue les enfants dans leur quotidien.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	enjeux identifiés
Plusieurs actions ont permis d'améliorer la communication et la rencontre avec le public famille du territoire : 1. Via le portail famille une information sur le RPE s'affiche à la 1^{ère} connexion. 2. La CTG a permis aux différents partenaires institutionnels et culturels du territoire d'identifier les missions de RPE. 3. Les agents du SPE sont maintenant informer du rôle du RPE dans la l'accompagnement des familles.	Maintenir l'accueil de chaque nouvelle famille par le biais d'un rdv au RPE. Pérenniser toutes les actions de communications auprès des partenaires, mairies du territoire et des agents du SPE, pour impliquer les nouveaux arrivants.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Consolider l'information sur les missions du RPE pour faciliter l'accès aux familles, auprès des partenaires mais également auprès de tous les agents du SPE et surtout des nouveaux arrivants.	Utilisation service com. De la CCPAL ----- Créer un livret d'accueil pour les agents du SPE et les partenaires : détaillant toutes les missions de SPE. ----- Utilisation de l'espace CTG pour maintenir l'information auprès des partenaires.	Optimisation des actions du RPE en direction des familles.	2030	nombre d'accueil de familles aux RPE indicateur annuel via le logiciel des gestion Abelium.

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
7 multi-accueils, 1 LAEP, 1 RPE 49 assistantes maternelles, chiffre en baisse constante (voir évaluation). Un guichet unique qui accueille de plus en plus de familles. Des partenaires institutionnels qui ont bien repéré les missions du guichet unique. Seul point d'entrée pour renseigner les familles sur les différents modes d'accueil sur le territoire, Un espace qui centralise toutes les demandes des familles pour y répondre avec le plus de pertinence. Informez et orientez vers les partenaires institutionnels selon les besoins des familles dans le champ de la parentalité (PMI, EdeS, CCAS, PRE, Centre sociaux, CMPEA, CAMSP, médiation familiale, SPE : le lien, le LAEP)

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Accueillir toutes les nouvelles familles du territoire. Répondre à la recherche de mode d'accueil le + adapté à leur besoin. Répondre à leur questionnement dans leur fonction parentale.	Flexibilités du temps de travail de l'animatrice du RPE. ----- Référentiel des partenaires institutionnels Sous forme d'un PADLET (par exemple)	Meilleure utilisation du portail famille. ----- Meilleure connaissance des partenaires institutionnels dans le champ de la parentalité	2030	Nbre de familles accueillies au RPE. Nbre de familles orientées par motifs

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Enjeux identifiés
L'accueil individuel est toujours le mode d'accueil le plus utilisé par les familles. Peu d'utilisation de l'outil monenfant.fr par les familles site pas toujours à jour.	Apporter une réponse rapide est adaptée aux besoins des familles. Cibler la sous activité pour lutter contre. Créer des emplois stables et durables. Mettre en cohérence l'offre et la demande

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-107-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Valoriser l'offre de l'accueil individuel en facilitant l'accès aux disponibilités des assistantes maternelles. Définir avec les assistantes maternelles la mise en œuvre, d'un service « offre d'emploi » développé par le RPE.	Réunion en début d'année pour définir le cadre de ces « offres d'emploi » qui répondent aux attentes des assistantes maternelles	Trouver une réponse rapide et adaptée aux besoins de familles de l'accueil individuel. Diminuer la sous activité subie.	2030	Nombre de familles ayant utilisé le service « offre d'emploi » par le biais du RPE.

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	enjeux identifiés
34% des assistantes maternelles utilisent les ateliers soit 17 sur les 49 en 2024. 3 matinées de 2h (MPE à Apt, Gargas le gymnase et L&T à GOULT) par semaine jusqu'en 2023. 1 ateliers supplémentaires a été proposé le vendredi matin sur 3 thématiques différentes : 1. Intergénérationnel autour de la motricité (acquisition et perte d'autonomie). 2. Atelier avec 1 psychomotricienne qui répond aux interrogations des Ass mat sur le développement de l'enfant. 3. Ludothèque Apt. Se construire autour du jeu.	Impliquer pour développer les compétences des assistantes maternelles dans l'accompagnement du développement des enfants qu'elles accueillent. Sensibiliser pour augmenter la participation de ce public aux ateliers.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Rendre acteur les assistantes maternelles dans les projets d'ateliers organisés par le RPE. Aborder avec simplicité l'écriture de fiches actions qui mettent en lien l'action et l'apport éducatif pour l'enfant.	3 réunions annuelles pour identifier les compétences des assistantes maternelles. Mettre en œuvre et soutenir des actions éducatives réaliser par ces dernières. Accompagner dans la rédaction théorique	Monter compétences professionnelles	Annuelles 2026-2030	Nbre d'assistantes maternelles inscrites dans cette démarche qualité.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Informier pour lever les freins des assistantes maternelles qui ne participent pas aux ateliers	Envoi d'un Questionnaire Pour identifier les freins à la participation aux ateliers.	Augmenter le taux de participation des assistantes maternelles du territoires	2026 Biannuel	Nbre de nouvelles ass mat sur les temps d'atelier

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	enjeux identifiés
Lors du renouvellement de leur agrément chaque professionnelle de l'accueil individuel, doit justifier à La PMI, des démarches mises en œuvre dans la formation continue. Sur 1 journée pédagogique innovante mise en œuvre en 2025, 26% des ass mat du territoire ont participé soit 13.	Développer les compétences des professionnelles de l'accueil individuel pour valoriser et promouvoir cette activité professionnelle.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-107-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Développer 1 formations en présentiel sur le territoire deux biais possible : 1) Intégration des assistantes maternelles dans la journée pédagogique du SPE de la CCPAL 2) Organiser 1 journée pédagogique avec les RPE limitrophes.	Quid du financement CAF sur ces journées innovantes pris en charge seulement sur 1 année	Qualité de l'accueil individuel renforcée.	Annuelles 2026-2030	Nbre assistantes maternelles inscrites

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
En janvier 2024 un questionnaire, parvenu aux assistantes maternelles du territoire, m'était en avant un intérêt pour 30% d'entre elles soit 15 assistantes maternelles, à la mise en place d'APP. La condition à la participation était un déroulement des séances en fin d'après-midi. Sur ces 15 professionnelles, 11 ont fait la démarche de s'inscrire sur la 1 ^{ère} année d'APP en 2025 et 10 ont finalisé leur inscription et participe à ces séances, organisées de la manière suivante : 8 séances de 1h45 de 18h30 à 20h15, chaque mois sauf juillet aout.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Renouveler l'organisation des séances d'APP en format formation soutenu par un organisme de formation labellisé et financé par IPERIA.	Réunion d'information sur l'importance de participer à ces temps d'échanges professionnels pour améliorer la qualité de l'accueil avec l'enfant et le parent	Lever les freins à la participation pour ouvrir à d'autres candidates potentiel de l'accueil individuel.	Annuelles 2026-2030	Nbre de nouvelles ass mat a participantes chaque année

Thème 3 : Lutter contre, la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	enjeux identifiés
Difficultés de connaître les disponibilités réelles des assistantes maternelles du territoire : • Certaines modulent leur agrément pour raisons personnelles (fin de carrière, qualité de l'accueil...) • Certaines sont en reconversion professionnelle, mais gardent leur agrément par sécurité. • D'autres sont en longue maladie et n'ont pas donné l'info à la PMI. La PMI du 04 ne donnent plus les listes aux RPE. Le Site monenfant.fr n'est pas toujours fiable. Pour exemple, Céreste (04) aucune Ass Mat n'apparaît.	Améliorer la connaissance des disponibilités de chaque assistante maternelle pour répondre de manière optimale aux familles faisant appel à ce mode d'accueil.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Rappeler par e-mail, 2 fois par an (juin et décembre) l'intérêt de la mise à jour de leur espace Monenfant.fr. Diffusion de « petites annonces » pour trouver l'assistantes maternelles idéales pour chaque famille.	Disponibilité et écoute active de l'animatrice du RPE.	Répondre de manière adéquate aux demandes des familles	Annuelle 2026	Nbre de familles ayant trouvé l'ass mat par le biais de RPE.

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation



BUDGET PREVISIONNEL RELAIS PETITE ENFANCE

EXERCICE : 2026

Gestionnaire : CCPAL
Nom de la structure : RPE
Commune : Apt
Responsable à contacter : Martine CLARET
Adresse mail : martine.claret@paysapt-luberon.fr

Pour la prestation de service « R.P.E » :

Prix plafond annuel CNAF (Plafond 2025) 72 371,00 €

PS R.P.E annuelle plafond (taux 43%) pour 1 ETP : 31 119,53 €

Nombre d'ETP d'animateurs : 1,00

CHARGES	
60 – ACHATS (fournitures, achats liés au projet)	2 190,00 €
Eau - Assainissement	50,00 €
Eau - Eergie	50,00 €
Alimentation	440,00 €
Fournitures petit équipement	850,00 €
Autres matières et fournitures	800,00 €
61 – SERVICES EXTERIEURS (loc, tvx, assurances)	1 240,00 €
Entretien et réparation bâtiment public	500,00 €
Entretien et réparation Autres biens mobiliers	100,00 €
Maintenance, contrôle périodique	150,00 €
Assurance multirisques	90,00 €
Documentation générale et technique	100,00 €
Versement à organismes de formation	300,00 €
62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 810,00 €
Autres honoraires, conseils	4 990,00 €
Rémunérations diverses - pers. Ext.	300,00 €
Fêtes et cérémonies	200,00 €
Catalogues et imprimés	260,00 €
Voyages, déplacements, missions	600,00 €
Frais d'affranchissement	100,00 €
Frais télécommunications	150,00 €
Rbt à la collectivité de rattach (frais km)	50,00 €
Rbt à la collectivité de rattach (produits entretien/hyg)	80,00 €
Rbt à la collectivité de rattach (fourm administratives)	80,00 €
63 – IMPOTS ET TAXES	1 400,00 €
63A – Impôts et taxes frais de personnel	1 100,00 €
63B – Autres impôts et taxes	300,00 €
64 – FRAIS DE PERSONNEL	61 800,00 €
Rémunération	61 800,00 €
Charges sociales	
Autres	
65 – AUTRES CHARGES	520,00 €
Maintenance informatique en nuage	520,00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	- €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
68 – DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	11 529,00 €
Provision dépréciation clients	11 529,00 €
TOTAL DES CHARGES	85 489,00 €

PRODUITS	
70 – PRESTATIONS DE SERVICE	45 588,53 €
PS CAF	31 119,53 €
Bonus CTG	11 165,00 €
Mission renforcée	3 304,00 €
Autres	
74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	38 657,36 €
Etat	
Région	
Département	
Commune	
MSA	1 291,00 €
EPCI	37 366,36 €
Autres	
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 000,00 €
Remboursement sur rémunérations	1 000,00 €
76 – PRODUITS FINANCIERS	243,11 €
FCTVA	243,11 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
78 – REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS	- €
79 – TRANSFERTS DE CHARGES	- €
TOTAL DES PRODUITS	85 489,00 €

calcul
automatique

86 – MISES A DISPOSITION GRATUITES (ch. supplétives)	
TOTAL GENERAL	85 489,00 €

87 - CONTRE-PARTIE DES CONTRIB. A TITRE GRATUIT	
TOTAL GENERAL	85 489,00 €

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250930-2025-107-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Date :

Signature :

